Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-2026_014-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	12
• votants	12
• absents	2
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 10 mars 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
AFFECTATION DU RESULTAT

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints; BERTHELOT Christian, BOURDAIS Sébastien, BEREZAY Florence, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, POIRIER Guillaume, RAULT Mickaël
Absents excusés : GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

L'excédent de fonctionnement du compte financier unique 2025 étant de 56 786.49 euros, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de cet excédent au compte 1068 du budget primitif 2026 soit 37 773.49 euros.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-2026_014-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 13 mars 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 12 mars 2026

Le Maire

